MÉLODIE BROCHU
CONSEILLÈRE D'ORIENTATION

Formulaire de consentement

(À lire attentivement avant votre premier rendez-vous. Si vous êtes un parent qui prend rendez-vous pour son enfant, il est important de lire ce formulaire avec lui avant de procéder à la signature.)

Les services professionnels qui me sont offerts

En voici un résumé :
À travers les rencontres, j'aide la personne à accroître sa capacité à s'orienter, à faire des choix et à réaliser des projets personnels, scolaires et professionnels. Je la guide dans sa réflexion et je lui donne les outils nécessaires pour trouver de l'information sur elle-même, ainsi que sur le monde du travail et de la formation, afin d'alimenter sa réflexion et de lui permettre de faire des choix qui lui conviennent.

La connaissance de soi est à la base de la démarche d'orientation. Elle est favorisée par la réflexion sur soi (à travers des exercices structurés), la validation de son profil d'intérêt et de personnalité (par l'utilisation de tests psychométriques) et l'exploration des possibilités (professions, pistes d'emploi, programmes de formation). La personne cliente est alors invitée à s'investir, entre nos rencontres, dans différentes activités et à s'engager dans sa réflexion afin de trouver sa propre voie. ***Ainsi, la réalisation de « devoirs » tout au long de la démarche est nécessaire à son bon déroulement.***

L'accompagnement psychologique (counseling) fait aussi partie de la démarche d'orientation. Ces interventions visent à écouter, à épauler, à éduquer et à guider la personne dans la compréhension de ses difficultés ainsi que dans le développement de nouvelles stratégies favorisant un mieux-être psychologique.

La démarche est d'une durée variable, selon les besoins de la personne. Il faut garder à l'esprit que chaque personne est unique et chemine à son rythme. Toutefois, on peut compter une moyenne de 4 à 8 rencontres pour compléter une démarche d'orientation (sauf pour la clientèle référée par la CNESST, la SAAQ ou l'IVAC). Le délai entre les rencontres varie également en fonction des besoins de la personne. Par ailleurs, je recommande généralement un intervalle de 1 à 2 semaines.

Dès la prise du premier rendez-vous, il vous est fortement recommandé de réserver environ quatre séances d'avance via la plateforme de réservation GoRendez-vous. *Le but est de vous assurer un suivi à une fréquence régulière. Les rencontres peuvent avoir lieu toutes les 1 à 2 semaines.*

Un parent peut assister à une partie seulement de la première rencontre de la démarche d'orientation de son enfant (le client), afin d'échanger avec moi au sujet de la démarche ainsi que de l'accompagnement à offrir à son enfant dans son processus de choix (rôle du parent). Le reste de la démarche se déroule seul avec le client, et l'information qui y est partagée demeure confidentielle.

MÉLODIE BROCHU
CONSEILLÈRE D'ORIENTATION

Ainsi, je connais les qualifications de la conseillère d'orientation (appartenance à l'*OCCOQ*), son approche et les différents outils (tests psychométriques, livres, sites Web, exercices de réflexion, etc.) qui pourront être mis à ma disposition.

Je comprends que la confiance mutuelle et mon engagement sont des éléments essentiels au développement d'une bonne alliance de travail dans le cadre de la démarche d'orientation.

Les obligations professionnelles de la conseillère d'orientation

Je comprends que la conseillère d'orientation respecte le secret de tout renseignement de nature confidentielle obtenu dans l'exercice de sa profession. Elle ne peut être relevée du secret professionnel qu'avec l'autorisation de son client ou lorsque la loi le prévoit.

Mon dossier numérique sera conservé de manière sécuritaire et confidentielle par la conseillère d'orientation pendant une période de cinq (5) ans, et je pourrai y avoir accès simplement en adressant ma demande par courriel.

L'enregistrement des rencontres

Dans le cadre de nos rencontres, il se pourrait que le contenu de la conversation soit enregistré afin de faciliter la prise de notes et d'assurer un suivi plus précis. **Si la rencontre est effectivement enregistrée, la conseillère d'orientation m'en avisera en début de rencontre afin que je puisse donner mon consentement.**

Confidentialité et sécurité

- Les enregistrements sont **strictement confidentiels** et utilisés uniquement pour des fins professionnelles liées à l'accompagnement.
- Les données sont **conservées de manière sécuritaire au Canada**, conformément aux lois applicables en matière de protection des renseignements personnels.
- Toutes les informations passent par des **systèmes conformes aux normes de sécurité et de confidentialité en vigueur au Québec et au Canada**.
- L'IA utilisée répond aux **exigences des ordres professionnels** et est entièrement conforme aux lois canadiennes et québécoises sur la protection des renseignements personnels, notamment la **Loi 25**, la **LPRPSP**, la **LPRPDE** et la **PHIPA**.
- Toutes les données traitées sont **strictement confidentielles, sécurisées et jamais utilisées pour entraîner le modèle IA ni partagées avec des tiers non autorisés**.

Durée de conservation

Les enregistrements seront conservés **uniquement pour la durée nécessaire au suivi de votre dossier, puis supprimés de façon sécuritaire.**

Droit de retrait

Je peux en tout temps retirer mon consentement à l'enregistrement. Dans ce cas, aucune captation ne sera effectuée et les enregistrements existants seront supprimés.

MÉLODIE BROCHU
CONSEILLÈRE D'ORIENTATION

Transmission de renseignements confidentiels à des tiers

Avant de transmettre un rapport ou de l'information à un tiers, la conseillère d'orientation obtient l'autorisation explicite du client après lui avoir présenté les renseignements qu'il contient ou qui seront échangés.

La conseillère d'orientation peut communiquer, en application de l'article 60.4 du Code des professions (chapitre C-26), un renseignement protégé par le secret professionnel en vue de prévenir un acte de violence, dont un suicide, lorsqu'elle a un motif raisonnable de croire qu'un risque sérieux de mort ou de blessures graves menace une personne ou un groupe de personnes identifiables et que la nature de la menace inspire un sentiment d'urgence.

Services offerts en télépratique (modalités)

Lors des rencontres à distance, via une plateforme de vidéoconférence (Zoom), je comprends que, pour que la confidentialité des rencontres soit maintenue, je dois me trouver dans un endroit où aucune tierce personne ne peut entendre les propos tenus lors de la rencontre d'orientation.

Je dois également être à l'intérieur du Canada au moment des rencontres avec la conseillère d'orientation et, dans le cas contraire, je m'engage à l'en aviser au préalable.

Je m'engage à me trouver dans un endroit calme et à être seul, afin de favoriser ma concentration.

En cas de problèmes techniques avec la plateforme *Zoom*, la conseillère me joindra par téléphone pour me proposer une solution de rechange. Si la rencontre débute en retard en raison de problèmes techniques de ma part, la conseillère ne sera pas tenue de prolonger la rencontre au-delà de l'heure prévue, et les frais seront facturés sans modification.

Ma caméra doit demeurer ouverte en tout temps. Les rencontres ne peuvent pas avoir lieu avec la caméra fermée ni par téléphone. La vidéoconférence est donc le moyen privilégié.

Communications et risques associés à l'utilisation d'un moyen de communication électronique

La conseillère d'orientation privilégie les moyens de communication électronique, notamment les courriels, afin de faciliter les échanges.

La conseillère d'orientation utilisera des moyens raisonnables pour protéger la sécurité et la confidentialité des informations transmises et reçues dans le cadre du suivi.

Je reconnais être conscient(e) des risques associés à la sécurité et à la confidentialité des communications électroniques, notamment :

MÉLODIE BROCHU
CONSEILLÈRE D'ORIENTATION

· Le recours aux communications électroniques pour échanger des renseignements confidentiels peut accroître le risque que de tels renseignements soient divulgués à des tiers. L'envoi de courriels augmente le risque d'envoi non intentionnel à un autre destinataire.
· Les communications électroniques peuvent introduire un logiciel malveillant dans un système informatique, risquant ainsi d'endommager l'ordinateur, le réseau informatique ou les systèmes de sécurité, ou d'en perturber le fonctionnement.
· Il est impossible de vérifier l'identité de l'expéditeur ou de s'assurer que seul le destinataire lira le courriel.
· Le courrier électronique ou les messages instantanés ne doivent pas être utilisés dans toute situation nécessitant un traitement urgent.

Communication en dehors des rencontres

Je comprends que la conseillère d'orientation répondra à mes courriels ou à mes appels (les textos n'étant pas autorisés) pendant les heures d'ouverture de son bureau, dans les meilleurs délais, avec l'intention de le faire dans un délai de quarante-huit (48) heures, soit deux (2) jours ouvrables.

La conseillère d'orientation ne répondra pas aux messages envoyés via ses comptes professionnels sur les réseaux sociaux, ni aux messages textes sur son téléphone, afin d'assurer la protection de la confidentialité et de faciliter la gestion des communications.

Tarifs et modalités de paiement

J'accepte de payer les frais pour les services suivants.

Clientèle régulière

- **Première rencontre (60 minutes)** : 138 $
- **Rencontres suivantes (50 minutes)** : 118 $ par rencontre

Exceptions et particularités

- Les frais ci-dessus **ne s'appliquent pas** aux clients référés par la **CNESST** ou la **SAAQ**.
- **À partir de janvier 2027**, la nouvelle clientèle référée par l'**IVAC** devra assumer des frais de 43,50 $ pour la première rencontre et de 23,50 $ pour les suivantes. Ces frais représentent l'écart entre le tarif régulier et le remboursement de l'IVAC.
- Pour les clients référés par le **PAE du Conseil du trésor**, les frais peuvent varier selon les **conditions inscrites dans la référence**.

Ces tarifs comprennent l'ouverture du dossier, les suivis par courriel ou téléphone, le temps de rencontre, ainsi que la transmission d'outils, d'exercices de réflexion et la recherche d'information simple effectuée à la suite de la rencontre par la conseillère d'orientation.

Les tarifs sont sujets à une augmentation annuelle. L'ajustement suivant prend effet le 1er août de chaque année.

MÉLODIE BROCHU
CONSEILLÈRE D'ORIENTATION

Les frais pour les services complémentaires ci-dessous pourront s'appliquer, au besoin.

- Test psychométrique GROP 4 (incluant le temps d'analyse et le coût du test) : 55 $
- Test psychométrique Performance carrière (incluant le temps d'analyse et le coût du test) : 105 $
- Temps de recherche plus approfondie par la conseillère d'orientation (à la demande du client) : 118 $ / h
- Rédaction d'un rapport : 118 $ / h

Modalité de paiement :
Vous recevrez une facture avant chaque rencontre. Le paiement devra être effectué par virement quelques minutes avant la séance. Le montant ne sera encaissé qu'après la séance. Un reçu officiel de paiement vous sera transmis par courriel, par la suite.

Si le paiement n'est pas reçu dans un délai de 30 jours suivant la date de la facture, des intérêts de 1,5 % par mois (18 % par année) seront appliqués sur le solde en souffrance.

Politique d'annulation

Toute annulation effectuée à moins de 48 heures la rencontre prévue entraîne la facturation de 50 % du tarif régulier. Les rendez-vous manqués sans avis sont également facturés à 50 %. Cette politique est en place afin d'assurer une gestion rigoureuse des plages horaires et de maintenir la qualité du service.

Cela s'applique également à la clientèle référée par un tiers payeur (CNESST, IVAC, SAAQ ou un PAE). Les frais d'annulation tardive ou sans préavis sont à la charge du client et non du tiers payeur.

Force majeure

En cas de circonstances hors du contrôle de la conseillère d'orientation, par exemple si elle se trouve personnellement dans l'impossibilité d'assurer la prestation convenue (maladie, blessure, pandémie, etc.), elle devra m'en informer, et j'aurai le choix entre la résiliation de l'entente sans pénalité ou, si possible, le report du suivi aux mêmes conditions financières que celles prévues au présent document. Par ailleurs, si le report du suivi est impossible, la conseillère d'orientation pourra me proposer une référence vers un autre professionnel.

Cessation du suivi

Je reconnais avoir le droit de retirer mon consentement à tout moment et que cette décision n'affectera pas ma relation avec le conseiller ou la conseillère d'orientation. Je peux mettre fin au suivi unilatéralement en tout temps.

MÉLODIE BROCHU
CONSEILLÈRE D'ORIENTATION

Consentement

Je (*nom du client*_____) consens à entreprendre cette démarche et je sais que je peux retirer ce consentement en tout temps, si je le désire.

Prénom et nom du client ou de la cliente : _____

Signature du client ou de la cliente : _____

Signature du parent (si le client est un mineur de moins de 14 ans) ou du tuteur légal :

_____

Date : _____

Mélodie Brochu, c.o.

Numéro de permis : 19380-09